

**PROCÈS-VERBAL**  
**Séance du 10 avril 2025**

Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 03/04/2025, s'est réunie sous la présidence de Bertrand JANSON en mairie de Voyer.

**Présents** : Bertrand JANSON, Thierry MARTIN, Eric SCHLOESSER, Caroline PERRIN, Emmanuel HOUPERT, Lucie MULLER, Francine HAFFEMAYER, Claire BOSSLER

**Représentés** :

**Absents excusés** : Pierre COLSON

**Secrétaire de séance** : Francine HAFFEMAYER

**Nombre de membres en exercice** : 9 - **Présents** : 8 - **Quorum** : 5

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Signature du Maire : Signature de la ou du secrétaire de séance :

Bertrand JANSON Francine HAFFEMAYER



**Ordre du jour** :

1. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : Vote des taxes
2. BUDGET GENERAL : Avance de trésorerie vers le Budget Lotissement
3. BUDGET GENERAL : Compte Financier Unique 2024 - Affectation de résultat - Budget Primitif 2025
4. BUDGET LOTISSEMENT : Compte Financier Unique 2024 - Affectation de résultat - BP 2025.
5. DIVERS

**Délibérations du conseil** :

**FISCALITÉ LOCALE : Vote des taxes 2025** (N° DCM\_2025\_10)

M le Maire rappelle que par délibération le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	16,49 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23,21%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	52,90%

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 et de les fixer comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	16,49 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	23,21%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	52,90 %

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

### **AVANCE DE TRÉSORERIE du Budget Communal au Budget Annexe Lotissement "Le Chant du bois tranche 2" (N° DCM\_2025\_11)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2020 portant création du budget annexe "Le chant du bois tranche 2" ;

Considérant que ce budget est doté d'une autonomie financière ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dans l'attente de la perception des recettes (vente des terrains aménagés) ;

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire ;

Considérant que ces avances de trésorerie sont remboursables, en tout ou partie, dès lors que les fonds disponibles dans le budget annexe le permettront ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une avance du budget communal au budget annexe « Lotissement Le chant du bois tranche 2 d'un montant de 220 720,10 euros.**

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

### **LOTISSEMENT LE CHANT DU BOIS TRANCHE 2 : Compte Financier Unique 2024 (N° DCM\_2025\_12)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés				13 442,83
Opérations exercice	292 962,17	289 804,60	286 602,10	286 557,17
Total	292 962,17	289 804,60	286 602,10	300 000,00
Résultat de clôture	3 157,57			13 397,90
<b>Résultat définitif</b>	<b>3 157,57</b>			<b>13 397,90</b>

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le premier adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

## **BUDGET GENERAL - Compte unique financier -Unique 2024** (N° DCM\_2025\_13)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Résultats reportés	0,00	69 657,23	230 177,11	0,00
Opérations exercice	297 785,75	368 381,64	323 782,49	470 179,53
Total	297 785,75	438 038,87	553 959,60	470 179,53
<b>Résultat de clôture</b>		<b>140 253,12</b>	<b>83 780,07</b>	
Restes à réaliser			39 046,00	72 000,00
Total cumulé		140 253,12	122 826,07	72 000,00
Résultat définitif		140 253,12	50 826,07	

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M. Thierry MARTIN, 1<sup>er</sup> adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

## **BUDGET GENERAL : Affectation du résultat 2024** (N° DCM\_2025\_14)

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat :

<b>Pour Mémoire</b>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	69 657,23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	94 917,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	70 595,89
<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024</b>	<b>140 253,12</b>
Résultat section d'investissement	- 83 780,07
Restes à réaliser en dépenses	- 39 046,00
Restes à réaliser en recettes	72 000,00
DEFICIT GLOBAL INVESTISSEMENT AU 321/12/2024	0,00
<b>Affectation obligatoire (c/1068)</b>	<b>50 826,07</b>
<b>Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)</b>	<b>89 427,05</b>

Délibération : *adoptée à l'unanimité*

**LOTISSEMENT LE CHANT DU BOIS tranche 2 : Budget Primitif 2025 (N° DCM\_2025\_15)**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Report résultat année n-1	3 157,57 €			13 397,90 €
<i>Restes à réaliser en recettes</i>				
Vote du Conseil Municipal	292 992,10 €	296 149,67 €		507 322,20 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>296 149,67 €</b>	<b>296 149,67 €</b>	<b>520 720,10 €</b>	<b>520 720,10 €</b>

Délibération : adoptée à l'unanimité

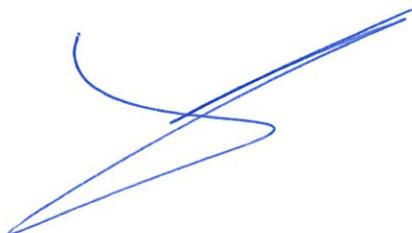
**BUDGET GENERAL : Budget Primitif 2025 (N° DCM\_2025\_16)**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Report résultat année n-1		89 427,05 €	83 780,07 €	
<i>Restes à réaliser</i>			39 046,00 €	72 000,00 €
Vote du Conseil Municipal	436 044,00 €	346 616,95 €	361 210,93 €	412 037,00 €
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>436 044,00 €</b>	<b>436 044,00</b>	<b>484 037,00 €</b>	<b>484 037,00 €</b>

Délibération : adoptée à l'unanimité

Bertrand JANSON  
Président de séance



Francine HAFFEMAYER  
Secrétaire de séance

